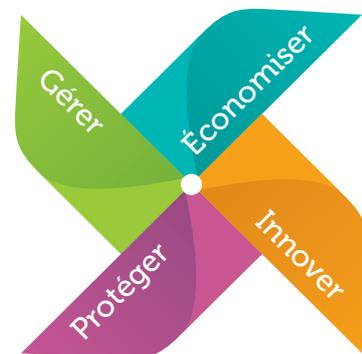


# Énergie4



Numéro d'agrément : p302346 • Bureau de dépôt : Bruxelles x



Théma

## Avec la PAE 2, visez juste !



Wallonie



## Sommaire

- 3 Théma  
Avec la PAE 2, visez juste !
- 6 La nouvelle PAE est beaucoup plus pédagogique
- 7 Interview  
Les bons plans de Sara pour l'énergie
- 8 Enfants  
Ludique, didactique, convaincante : l'héliomobile dans les écoles

## Édito

### UNE LIBERTÉ QUI RAPPORTE

Produire soi-même, consommer moins et payer moins cher ce que l'on achète : voici les trois outils du bon sens économique. Ils sont à notre disposition pour nous libérer partiellement des contraintes que font peser sur le budget familial certains achats « obligatoires ». Parmi ceux-ci, l'énergie représente un poste important.

Le premier outil, autoproduire, est déjà employé par des milliers de ménages wallons. Le succès des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques n'est plus à démontrer.

Le second point, consommer moins, demande de changer ses habitudes et d'améliorer son logement. Mais à bon escient ! Et pour cela, ce numéro s'attarde sur une méthode très efficace : l'audit énergétique, un véritable diagnostic critique de « l'état de santé énergétique » de votre logement. Effectué par des spécialistes, il est assorti de recommandations et de conseils concernant le « traitement » du patient. Ce service, assorti d'une prime, est mis à la disposition des citoyens depuis plusieurs années déjà et il entre dans une nouvelle phase, accompagné d'une série d'améliorations. Tous les détails se trouvent dans le dossier central de cette édition d'Énergie 4.

Le troisième point, acheter mieux, est à la portée de tous. Et pourtant nous n'en profitons pas assez. Car pour cela il faut comparer les fournisseurs et ne pas hésiter à en changer. Vous le faites certainement au moment de passer à la pompe pour faire le plein de votre voiture, ou quand il s'agit de choisir un abonnement GSM. Alors il n'y a aucune raison, ni plus aucun frein administratif, qui vous empêchent de changer de fournisseur d'énergie à votre gré, à tout moment, et plusieurs fois si nécessaire. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le simulateur de la CWAPE ([www.compacwape.be](http://www.compacwape.be)). Même si vous avez un contrat de plusieurs années, votre seule obligation est de donner un mois de préavis au fournisseur que vous quittez. Aucune indemnité, aucune « amende » ne pourra vous être infligée. Et dans la plupart des cas, votre nouveau fournisseur sera heureux d'accomplir les formalités pour vous.

Alors n'hésitez plus : soyez calculateurs et infidèles... en énergie, ce n'est pas immoral, c'est du bon sens !

**Ghislain Géron**

Directeur général  
Direction générale opérationnelle  
Aménagement du territoire, Logement,  
Patrimoine et Énergie

## News

### LE PARC ÉOLIEN WALLON DÉPASSE LES 600 MW

Au cours du premier semestre 2013, 9 nouvelles éoliennes représentant ensemble une puissance de 26 MW ont été installées en Wallonie. L'ensemble du parc a ainsi atteint 602,5 MW qui permettent de produire près de 1.358 GWh par an. C'est l'équivalent de la consommation de 388 000 ménages « moyens » (on considère que la consommation électrique moyenne d'un ménage wallon est de 3.500 kWh par an).

Les projets éoliens en cours d'étude totalisent une puissance installée de plus de 725 MW ce qui permettrait théoriquement d'atteindre une production de 1.595 GWh/an soit 42% de l'objectif Wallon.

La Wallonie s'est fixée comme objectif d'atteindre 8.000 GWh d'électricité produite sur le sol wallon à partir de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2020. L'éolien devra y contribuer à une hauteur de 3.800 GWh.

Pour ce faire, le Gouvernement Wallon a élaboré trois nouveaux outils encadrant l'implantation des éoliennes en Wallonie :

- > un cadre décretal qui prévoira un mécanisme combinant la reconnaissance de l'intérêt public de l'implantation d'éoliennes et la procédure d'appels à projets;
- > une cartographie de zones de développement éolien, associée à une estimation de la production minimale par lot;
- > un cadre de référence actualisé.

La filière éolienne a permis à ce jour de créer plus de 3.000 emplois en Wallonie et pourrait générer plus de 16.000 emplois en Belgique d'ici à 2030.

### LES ÉCOBÂTISSEURS VOUS OUVRENT LEURS PORTES EN NOVEMBRE

Découvrez l'habitat durable d'une façon originale et pratique ! Des ménages ouvrent les portes de leur maison et partagent avec vous leurs expériences. Plus de 100 maisons durables seront à visiter : passives, basse énergie, neuves ou rénovées, individuelles ou en habitat groupé...

L'action aura lieu les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et les 9, 10, 11 novembre 2013 en Wallonie et à Bruxelles. Les visites sont gratuites mais les visiteurs doivent obligatoirement s'inscrire sur le site [www.ecobatisseurs.be](http://www.ecobatisseurs.be) (tél. 081/390 799). Les inscriptions seront possibles à partir du 18 octobre.

Cette initiative a déjà fait ses preuves en Flandre où elle est organisée depuis 15 ans par le Bond Beter Leefmilieu. En 2012, 3.500 personnes ont visité 150 maisons et le site web de l'événement a reçu plus de 2 millions de visites. La première édition des « Portes Ouvertes Écobâtisseurs » est organisée en Wallonie et à Bruxelles par l'asbl Écoconso en partenariat avec le Bond Beter Leefmilieu.

Visites virtuelles : [www.ecobatisseurs.be](http://www.ecobatisseurs.be) – [www.maisonhabitatdurable.be](http://www.maisonhabitatdurable.be) – [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) – [www.bondbeterleefmilieu.be](http://www.bondbeterleefmilieu.be) – <http://clusters.wallonie.be/> – <http://ecoconstruction-fr.com> – [www.cluster-ecobuild.com](http://www.cluster-ecobuild.com)

# Théma

## Avec la PAE 2, visez juste !

La procédure d'avis énergétique (la «PAE» pour les initiés en économies d'énergie que nous devenons tous), connaît une nouvelle mouture. Appelée aussi «audit énergétique», ce service est assuré par des spécialistes agréés et formés par la Wallonie. Il vous permet de comprendre et connaître votre habitation dans tous ses aspects, forces et faiblesses. Donc d'agir là où vos travaux d'améliorations seront les plus efficaces et votre argent le mieux dépensé.

La construction et la rénovation des bâtiments est un domaine technique de plus en plus complexe, notamment parce que nous voulons habiter dans des lieux agréables, lumineux, confortables, automatisés... et c'est bien normal. Pour cela, il faut souvent intervenir lourdement sur les bâtiments existants afin de les mettre au goût et aux normes du jour.

Mais nous n'avons pas tous la compétence requise pour savoir où agir, où les travaux les plus importants sont à effectuer, dans quel ordre effectuer ces travaux, quelle technique employer parmi les nombreuses possibilités... De plus, nous souhaitons que l'argent consacré à améliorer notre logement soit dépensé le mieux possible. Au lieu d'une simple dépense de confort effectuée à perte (sauf le gain en plaisir de vivre), nos travaux peuvent devenir des investissements qui se remboursent d'eux-mêmes et qui finissent par rapporter de l'argent. Le confort supplémentaire acquis grâce aux travaux devient alors une «prime de plaisir» qui s'ajoute à nos gains financiers !

Pour arriver à ce résultat, le conseil d'un spécialiste indépendant est indispensable. Et c'est là toute l'idée générale



de la PAE : mettre à votre disposition les compétences d'un expert du bâtiment, non impliqué dans l'exécution des travaux, qui vous donne un avis objectif et désintéressé. Il vous permettra de prendre les décisions les meilleures pour vos intérêts financiers, votre confort et limiter votre impact sur l'environnement.

Depuis le lancement de la PAE le 1<sup>er</sup> septembre 2006, 28 000 ménages wallons ont fait auditer leur logement. Pour faire comme eux, commencez par lire ce dossier !

## Le déroulement de l'audit pas à pas

### 1) QUAND FAIRE UN AUDIT ?

Le mieux est de demander un audit avant d'effectuer des travaux importants.

Si vous faites une demande de prime de la Wallonie, pour certains travaux (isoler les murs extérieurs par exemple), l'audit préalable est obligatoire. C'est une sécurité pour vous : ces travaux nécessitent souvent un investissement important et peuvent présenter certaines difficultés en fonction de la situation rencontrée, et seul l'auditeur sera à même d'apprécier en toute indépendance la rentabilité et la faisabilité technique.

### 2) FAITES LE PREMIER PAS : CHOISISSEZ UN AUDITEUR AGRÉÉ !

La liste complète des auditeurs agréés se trouve ici : <http://energie.wallonie.be/fr/audit-energetique.html?IDC=7509>. Vous pouvez également consulter cette liste ou demander des adresses au Guichet de l'Énergie proche de votre domicile (adresses en dernière page).

Le prix de l'audit s'établit en fonction de divers facteurs. Avant de choisir un auditeur, demandez plusieurs offres de contrats et de prix pour votre audit.

### 3) LA 1<sup>RE</sup> RENCONTRE : VISITE DE VOTRE HABITATION ET INVENTAIRE DE VOS PROJETS DE RÉNOVATION

Le jour convenu avec vous, l'auditeur effectuera une visite approfondie de votre habitation. Il prendra des mesures de volumes et de surfaces, vérifiera un grand nombre de points techniques, vous demandera certains renseignements. Prévoyez d'être disponibles plusieurs heures pour cette étape. Si vous disposez de plans, préparez des copies.

Selon les cas, l'auditeur peut effectuer :

> soit un audit complet : il évalue les performances de «l'enveloppe», c'est-à-dire tout ce qui entoure le « volume protégé » (chauffé), sa ventilation et toute installation de chauffage et de production d'eau chaude.



Cet audit complet peut porter sur un appartement ou sur une maison unifamiliale si toutes les installations sont propres à ce logement. Dans le cas d'une maison, il vous délivrera, en plus de l'audit, un certificat PEB si le logement ne présente pas d'installation photovoltaïque commune.

> soit un audit limité à l'enveloppe et à sa ventilation dans le cas des immeubles à appartements ou d'hébergements collectifs où les installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire,

de ventilation sont communes, même en partie.

Pour terminer sa visite, l'auditeur vous demandera de lui préciser vos projets de rénovation ou d'extension de votre logement et si vous disposez déjà de devis et/ou de plans. Ces éléments lui permettront d'établir un premier scénario de recommandations répondant à vos attentes.

## 4) CALCULS ET RÉDACTION DU RAPPORT

Rentré chez lui, l'auditeur va saisir toutes les données de votre logement dans un logiciel de calcul, le même pour tous les auditeurs. Il va créer, analyser et chiffrer deux scénarios de recommandations personnalisés à votre logement (voir point suivant). Ensuite, il imprime le rapport PAE2 qu'il glisse dans une brochure explicative.

## 5) 2<sup>E</sup> ET DERNIÈRE RENCONTRE : LA PRÉSENTATION DU RAPPORT À L'AIDE DE LA BROCHURE EXPLICATIVE.

L'auditeur vous rencontre une seconde fois pour remettre et surtout commenter son rapport. Ce sera votre feuille de route pour les prochaines années dans vos projets de rénovation.

> La 1<sup>re</sup> partie détaille les caractéristiques actuelles de votre logement, son niveau K, ses besoins nets en énergie, la performance de ses systèmes et sa situation en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et de production d'énergies renouvelables.

Toutes ces notions et celles qui suivent sont détaillées et expliquées dans une brochure de près de 100 pages, abondamment illustrée, que vous recevrez avec votre rapport d'audit.

> La suite du rapport propose deux scénarios d'amélioration et leur influence sur les performances énergétiques du logement. Le scénario 1 correspond aux améliorations que vous projetez de réaliser, telles que vous les avez expliquées à l'auditeur lors de sa première visite. Le scénario 2 présente les améliorations proposées par l'auditeur, pour atteindre à moyen ou long terme la meilleure performance énergétique possible pour une dépense rationnelle : vos investissements doivent diminuer votre consommation d'énergie donc générer des économies sur le plan financier.

L'ordre idéal des actions à envisager est également indiqué.

> Dans le cas d'une maison unifamiliale, l'auditeur vous remettra en même temps votre certificat PEB, valable 10 ans et requis en cas de vente ou de location.

# DESRIPTIF

**Votre rapport d'audit reprend en première page les informations générales sur la situation existante de votre bien.**

Les références administratives de l'audit : à reprendre lors de tout contact avec l'administration.

Le type d'audit :

Le descriptif du bien, avec notamment :

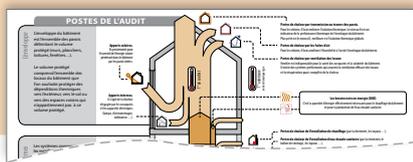
- le volume protégé ;
- la surface de déperdition ;
- la surface de plancher chauffée.

Les coordonnées du demandeur et de l'auditeur PAE.

Des indicateurs sur la qualité énergétique du bien suite à la visite de l'auditeur effectuée à la date reprise dans ce cadre :

- le niveau K (dans le cas d'une maison unifamiliale ou d'un immeuble à appartements) ou la valeur Um (dans le cas d'un appartement) ;
- les besoins nets en énergie pour le chauffage ;
- la performance énergétique des systèmes de chauffage et de production d'ECS ;
- les émissions de CO<sub>2</sub> et le recours éventuel à des énergies renouvelables.

La deuxième page décrit les différents postes de l'audit en lien avec le bilan énergétique d'un logement.



Les pages suivantes reprennent le descriptif de votre bâtiment établi par votre auditeur : enveloppe et volume protégé pris en considération et aussi détails sur les systèmes techniques.



## Le prix de l'audit

Il tourne généralement autour de 800 € pour une maison peu compliquée dans la détermination de son volume et des caractéristiques de ses installations, mais il est plus bas pour un appartement. Par contre, pour les immeubles d'hébergements collectifs ou d'appartements, le prix sera plus élevé vu la complexité des installations rencontrées dans ce type de logement.

Comme dans la version 1 de la PAE, une prime est à votre disposition pour vous aider à financer l'audit version 2. Actuellement, les textes réglementaires sont en cours de modification. Informez-vous des dernières nouvelles sur <http://energie.wallonie.be>, onglet « Aides et primes » (en haut à gauche).

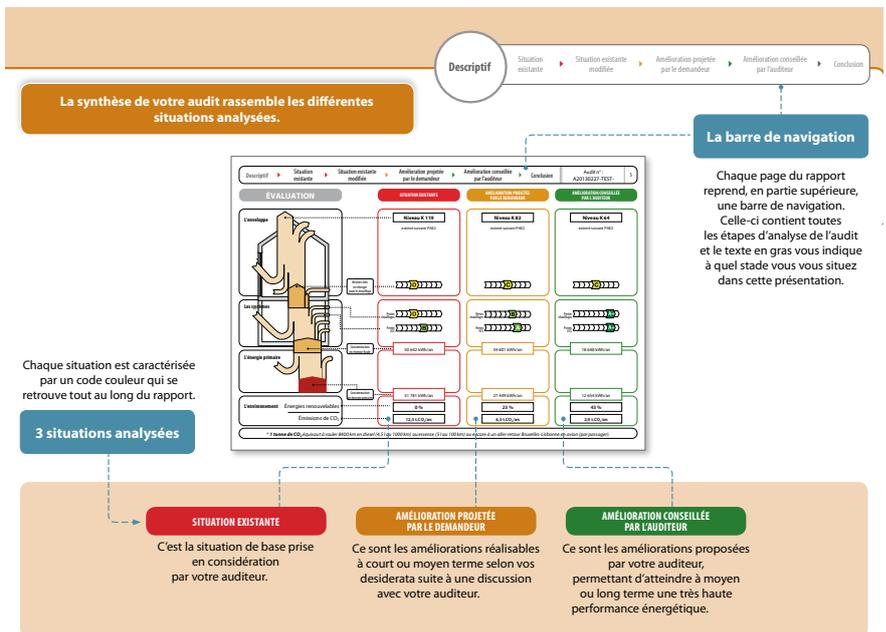
## 6) LA MISSION DE L'AUDITEUR S'ARRÊTE LÀ

L'auditeur ne prend pas en charge le suivi des recommandations proposées dans l'audit. À vous à présent de confier ces travaux à des professionnels compétents. Lisez, visitez... et pas seulement des publicités ou des salons ! Demandez autour de vous, famille, voisins, amis... Allez voir sur place des réalisations. Rien ne vaut le bouche-à-oreille et l'expérience vécue.

## QUI SONT LES AUDITEURS ?

Ce sont des indépendants, ingénieurs, architectes, masters en sciences de l'environnement, qui suivent une formation continue donnée par le Département de l'Énergie de la Wallonie. Après la réussite de leur examen, ils reçoivent un numéro d'agrément qui les autorise à effectuer des audits PAE officiels et standardisés, et donnant droit à la prime.

Dans le cadre de leur mission, les auditeurs ne font aucune proposition commerciale concernant l'approvisionnement en énergie du logement ou les travaux à réaliser. De même, ils ne communiquent aucune information



## QUOI DE NEUF AVEC LA VERSION 2 DE LA PAE ?

- > Le lien avec la certification énergétique est direct : même si les deux procédures sont différentes et que leurs objectifs diffèrent, PAE et certification sont établis par le même logiciel et le même acteur : l'auditeur PAE 2. Si vous faites réaliser l'audit d'une maison qui dispose de ses propres installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de panneaux solaires photovoltaïques alors, vous recevrez d'office votre certificat PEB. Attention ceci n'est pas le cas des appartements et des immeubles à appartements ou d'hébergements collectifs.
- > Les appartements et immeubles à appartements peuvent désormais être audités.
- > La PAE 2 a lieu selon une nouvelle procédure qui tient compte de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies.
- > Il existe désormais différents types d'audits et les rapports d'audit proposent deux scénarios de recommandations.

sur le bâtiment et sur l'audit à des tiers (entrepreneurs par exemple), sauf accord préalable du demandeur. Mais rien ne vous oblige à donner cet accord.

Nous sommes actuellement et jusqu'au début 2014 dans une période de transition entre les deux systèmes de formation et d'agrément des auditeurs. Il existe deux listes d'auditeurs, les auditeurs PAE 1 formés depuis 2006 et les nouveaux auditeurs PAE 2 formés depuis juin 2013. Cette liste est encore limitée mais plus de 500 auditeurs PAE 1 sont en cours de formation et viendront très prochainement remplir cette nouvelle liste des auditeurs PAE 2.



## PENSEZ À L'ÉCOPACK !

Pour l'après PAE, n'oubliez pas que vous pouvez bénéficier de l'Écopack. Il s'agit d'un emprunt à 0 % destiné aux ménages wallons désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation par des travaux de rénovation. Son principe est que les primes complémentaires sont directement déduites des mensualités du remboursement.

Infos : <http://www.ecopack-wallonie.be>



## «La nouvelle PAE est beaucoup plus pédagogique»



la partie personnalisée du rapport reste une référence pour leurs projets d'aménagement et d'amélioration. C'est bien plus qu'un aide-mémoire, car le rapport est conçu pour faire sans cesse le lien entre les notions théoriques présentées dans la brochure et leur situation particulière présentée dans le rapport. Avec ces deux documents, les clients sont dorénavant plus autonomes une fois l'auditeur parti. »

l'isolation. L'autre problème typique c'est l'absence ou la faiblesse de l'isolation des murs. Car contrairement aux idées reçues, la priorité des priorités n'est pas nécessairement de renouveler châssis et vitrages. Isoler les murs peut être financièrement et énergétiquement plus rentable que de renouveler un double vitrage ancien peu performant âgé de 30 ans voire un vitrage simple dans des châssis en bon état et de petites dimensions, comme c'est souvent les cas des maisons plus anciennes. C'est un calcul à faire, il n'y a pas de règle générale. »

C'est l'opinion de Michael Lefebvre, auditeur PAE 1 et PAE 2, certificateur PEB et formateur des auditeurs PAE 2. « Avec l'ancienne procédure, les clients étaient assez démunis quand ils se retrouvaient seuls devant leur rapport PAE, sans l'auditeur pour continuer à expliquer. La nouvelle procédure est beaucoup plus pédagogique. La brochure très dense et très complète qui accompagne

Avec une expérience de plusieurs années d'audit et de nombreux bâtiments examinés, Michaël Lefebvre a une bonne vue d'ensemble sur la situation des logements en rénovation en Wallonie : « Le problème typique de l'habitat wallon, du point de vue des économies d'énergie, c'est la toiture. Soit elle n'est pas isolée du tout, soit elle l'a été selon les critères des années 80 : une trop mince couche d'un isolant qui, de plus, s'est dégradé. Souvent, les gens profitent du renouvellement de la toiture pour renforcer

## La météo des énergies renouvelables

### JUIN VENTEUX, JUILLET ET AOÛT ENSOLEILLÉS



A cause du mois de juin, certaines des familles équipées de chauffe-eau solaires (4,6 m<sup>2</sup> de capteurs et un réservoir de 300 l) ont manqué de peu l'autonomie pour les trois mois d'été. En juillet et août complètement radieux, elles ont par contre couvert facilement 100% de leurs besoins.

**Indicateur solaire thermique** : pourcentage des besoins en eau chaude d'un ménage couverts par un chauffe-eau solaire.



Niveau ensoleillement, juillet et août ont été les meilleurs de ces cinq dernières années. Sur les trois mois, les ménages équipés de photovoltaïque (3 kWc) ont produit entre un et deux tiers de plus que leurs consommations, et ont vu leur compteur tourner joyeusement à l'envers.

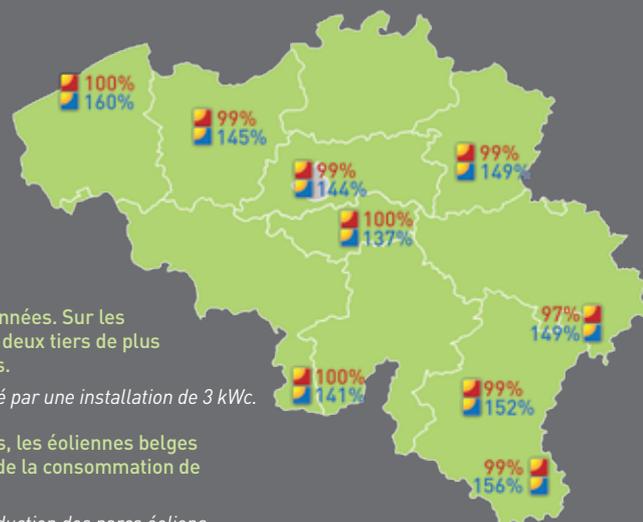
**Indicateur photovoltaïque** : pourcentage des besoins en électricité d'un ménage assuré par une installation de 3 kWc.



Au contraire du soleil, le vent est allé decrescendo au fil de l'été. Sur les trois mois, les éoliennes belges (1376 MW jusque fin juin puis 1429 MW à partir de juillet) ont couvert l'équivalent de la consommation de 621.000 logements, soit 13% des ménages belges.

**Indicateur éolien** : nombre de logements qui auraient pu être alimentés grâce à la production des parcs éoliens.

Belgique (1376 MW puis 1429 MW) : 621.000 logements : 13% de la Belgique  
 Offshore (380 MW) : 290.000 logements : 6% de la Belgique  
 Flandre (420 puis 447 MW) : 141.00 logements : 3% de la Belgique  
 Wallonie (576 puis 602 MW) : 191.000 logements : 4% de la Belgique





# [Interview]

## Les bons plans de Sara pour l'énergie



Elle est le sourire et la voix des «bons plans» de la Wallonie, dont ceux qui permettent des économies d'énergie. Sara de Paduwa nous raconte les coulisses du tournage des séquences «G1 Plan», qui compte déjà plus de 300 numéros, dont une cinquantaine sur l'énergie.

### Qui est à l'origine de la création de cette série ?

C'est Snark Production, une «boîte de prod» namuroise, aussi à l'origine de « Une brique dans le ventre », l'émission hebdomadaire de la RTBF. L'idée de départ était de créer de petites « capsules » d'une minute trente centrées sur un service au citoyen wallon. Cela peut aller des primes à l'environnement, en passant par le tourisme, la maison... C'est parfois aussi le portrait d'une entreprise wallonne avec une success-story à raconter. Les gens nous écrivent aussi pour nous proposer des sujets. L'équipe de tournage se réduit à sa plus simple expression :

*nous sommes deux, le cadreur-preneur de son et moi ! Cela permet une grande rapidité d'exécution et aussi de la souplesse. Nous tournons deux G1 Plan sur un jour. Il peut arriver que sur la même journée nous réalisons une séquence à Virton et une autre à*

*Ottignies. Même si nous essayons bien entendu de regrouper géographiquement les thèmes. Les tournages peuvent se dérouler presque en toute saison, sauf en décembre ou janvier, car quand il neige, les images extérieures et le paysage sont trop « typés ».*

*Et ils se prêtent moins bien à être vus pendant toute l'année.*

### C'est vous qui écrivez le scénario ?

*Rien n'est vraiment écrit à l'avance. Bien sûr j'ai étudié le sujet et j'ai une idée de comment je vais en parler, de quelle façon le présenter, avec pour objectif de s'adresser au plus grand nombre. Mais c'est au montage que « l'écriture » a vraiment lieu. Quand je peux, je fais le montage, et sinon je fournis au moins un plan du montage que j'envisageais. Ce sont des séquences très courtes, 90 secondes. Les intervenants qui prennent la parole sont parfois interviewés pendant 10 minutes, pour finalement ne garder qu'une phrase ou deux.*

### Sur un tel nombre, vous devez avoir connu des mésaventures de tournage ?

*Et bien non en fait ! C'est plutôt surprenant, mais il ne nous est rien arrivé de très significatif. La seule chose qui nous surprend régulièrement, c'est la météo.*

*On avait prévu un plan extérieur pour telle séquence, et voilà qu'il pleut. Dans ces cas-là on s'adapte. Finalement, la principale anecdote, c'est qu'en 300 numéros, nous n'en avons jamais raté un seul : nous ne sommes jamais rentrés bredouille d'une journée de tournage !*

### Avez-vous assuré vous-même toutes les présentations de G1 Plan ?

*Pratiquement oui, mis à part quelques remplacements ponctuels. J'ai même tourné à un stade avancé de grossesse.*

Maman d'une petite fille de 4 ans et d'un garçon d'un an et demi, Sara est bachelière en communication. Elle a commencé sa carrière comme mannequin. «J'avais reçu une proposition très tôt, mais je voulais terminer d'abord mes études. Ensuite j'ai fait ce métier pendant 6 ou 7 ans, et puis j'ai voulu évoluer vers quelque chose avec plus de «contenu».» Dans le courant du mois d'octobre, vous pourrez retrouver Sara avec de nouveaux bons plans sur la Une vers 19h25, juste avant le journal télévisé.

### LES ARCHIVES DE G1 PLAN

Pour revoir toute la série, classé chronologiquement : [www.g1plan.be](http://www.g1plan.be)

Pour revoir les émissions traitant des économies d'énergie, voir la page d'accueil du site <http://energie.wallonie.be> et cliquez sur « playlist » dans le haut du cadre vidéo afin d'afficher le titre des séquences disponibles.

## PARTICIPEZ EN ÉQUIPE À L'ENERGY CHALLENGE !

Envie de préserver la planète et... votre portefeuille ? Alors créez une équipe avec vos amis, vos collègues, vos voisins ou en famille, et lancez-vous ! Entre le 1er octobre et le 31 janvier 2014 vous ferez la chasse aux gaspillages énergétiques à domicile !

Pour participer, constituez une équipe d'au moins cinq ménages (d'une personne ou plus) choisis dans votre quartier, votre entreprise, vos amis. Puis inscrivez-vous sans tarder. Le capitaine de votre équipe recevra une formation entre le 8 et le 15 octobre et vous serez soutenus par vos coaches en énergie, Denis Richir (APERe) et Jonas Moerman (Écoconso). Vous rece-

vrez de nombreux conseils pour traquer les dépenses inutiles. Et vous pourrez gagner des vélos électriques !

L'Energy Challenge se décline en deux concours distincts :

> le premier porte sur les économies d'énergie chiffrées réalisées par l'ensemble de l'équipe pendant la durée du concours.

> le second porte sur la participation active des équipes aux divers aspects de l'Energy Challenge. Différentes actions de participation donnent droit à des points qui viendront gonfler le total de l'équipe. Ce deuxième concours permet d'impliquer les équipes dont la majorité des ménages participants ont des panneaux photovoltaïques ou ne se chauffent pas au gaz naturel (ou à l'élec-

tricité). Pour ces équipes, les organisateurs ne pourront pas vérifier précisément les économies d'électricité et de chauffage.

L'Energy Challenge est une initiative de la Fédération Inter-Environnement Wallonie et du journal Le Soir, en collaboration avec l'APERe, Écoconso et EcoRes. Le concours bénéficie du soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles, de la Loterie Nationale et d'ORES.

Toutes les infos sont sur [www.energy-challenge.be](http://www.energy-challenge.be). Ne tardez pas pour vous inscrire : le concours démarre le 1er octobre !



## Les GUICHETS de l'énergie

Tous les guichets sont ouverts du mardi au vendredi de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous

### ARLON

Rue de la Porte Neuve, 20 - 6700 ARLON  
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09

### BRAINE-LE-COMTE

Rue Mayeur Etienne, 4  
7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74

### CHARLEROI

Centre Héraclès  
Avenue Général Michel 1E  
6000 CHARLEROI  
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10

### EUPEN

Hostert, 31A - 4700 EUPEN  
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.32.48

### HUY

Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY  
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68

### LIBRAMONT

Grand Rue, 1 - 6800 LIBRAMONT  
Tél. 061/23.43.51 - Fax : 061/29.30.69

### LIEGE

Maison de l'Habitat  
Rue Léopold, 37 - 4000 LIÈGE  
Tél. 04/221.66.66 - Fax : 04/222.31.19

### MARCHE-EN-FAMENNE

Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE  
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48

### MONS

Allée des Oiseaux, 1  
7000 MONS  
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05

### MOUSCRON

Rue du Blanc Pignon, 33  
7700 MOUSCRON  
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41

### NAMUR

Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR  
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79

### OTTIGNIES

Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES  
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47

### PERWEZ

Rue de la Station, 7 - 1360 PERWEZ  
Tél. 081/41.43.06 - Fax : 081/83.50.95

### PHILIPPEVILLE

Avenue des Sports, 4  
5600 PHILIPPEVILLE  
Tél. 071/61.21.30 - Fax : 071/61.28.30

### TOURNAI

Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI  
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14

### VERVIERS

Pont de Sommeville 2 - 4800 VERVIERS  
Tél. 087/32.75.87 - Fax : 087/32.75.88

## Ludique, didactique, convaincante : l'Héliomobile dans les écoles

Une remorque équipée d'un panneau solaire thermique, d'un ballon de stockage de 80 l, d'une pompe de circulation, d'un robinet fournissant l'eau chaude solaire, d'un panneau solaire photovoltaïque produisant le courant électrique pour la pompe : voilà de quoi se compose l'Héliomobile. Tirée par une simple voiture, elle circule dans toute la Wallonie depuis 10 ans. Et aussi dans les écoles.



En tant qu'outil didactique d'information et de sensibilisation, l'Héliomobile est mise à la disposition de tous par la Wallonie. Son but est de répandre dans le public la connaissance des panneaux solaires thermiques producteurs d'eau chaude sanitaire. Dans les écoles, l'Héliomobile passionne aussi les enfants.

Tara McCarthy est éco-conseillère à l'association Objectif 2050 dont une des missions est de réaliser des démonstrations «héliomobiles». Elle apprécie beaucoup cet outil qu'elle trouve «ludique, didactique, convaincant et simple d'utilisation.» Elle nous explique comment se déroule une journée «Héliomobile» à l'école : «Généralement, ce sont les enseignants qui préparent le sujet avec les enfants lors des

leçons qui précèdent. Nous nous occupons de mettre l'Héliomobile en fonctionnement et de laisser les enfants tester le résultat. Nous faisons aussi un jeu de questions-réponses. Souvent, certains des enfants ont des panneaux chez eux et ils aiment raconter comment se présente leur installation. Mais on s'aperçoit que souvent la confusion règne, même chez les grands, entre panneaux thermiques et photovoltaïques. Certains disent «qu'ils ont même de l'eau chaude», ne réalisant pas que c'est justement le but de l'installation ! C'est là qu'on voit qu'une démonstration et une explication point par point ne sont pas inutiles. »

La mise à disposition de l'Héliomobile est gratuite, mais l'animation par les éco-conseillers d'Objectif 2050 est payante. Toutefois, il est possible de réserver l'Héliomobile pour toutes les écoles primaires des réseaux scolaires locaux et ainsi de partager les frais. Mieux encore, Objectif 2050 propose aux personnes intéressées de suivre une courte formation gratuite d'une journée pour devenir eux-mêmes «animateurs Héliomobile». À noter qu'il existe aussi d'autres outils didactiques comme la malle Énergie-Climat, à voir sur [www.reseau-idee.be/outils-pedagogiques/malles/valises-energie/index.pdf/NRJ\\_climat\\_8\\_12.pdf](http://www.reseau-idee.be/outils-pedagogiques/malles/valises-energie/index.pdf/NRJ_climat_8_12.pdf)

### CONTACTS :

Objectif 2050 asbl  
Tél.: 081/390 714  
objectif2050@gmail.com  
www.objectif2050.org

## Concours «Polar Quest»



L'International Polar Foundation organise en 2013-2014 le concours « Polar Quest » pour les classes de 5<sup>e</sup> secondaire de l'enseignement technique en Région de Bruxelles-Capitale et en Région Wallonne. Les classes défendent un projet d'amélioration de la gestion de l'énergie dans leur école, prenant exemple sur la station « Princess Elisabeth Antarctica », première station polaire « zéro émission » ! L'enseignant de la classe gagnante intégrera l'équipe de la station durant la saison Antarctique 2014-2015 !

Plus d'information : [polarquest@polarfoundation.org](mailto:polarquest@polarfoundation.org)



Service public de Wallonie

ÉNERGIE 4 : Trimestriel du Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie.

COMITÉ DE RÉDACTION : Frédéric Dozot, Gwendoline Gérard, Clément Linden, Cécile Nuscgens, Jean-Yves Renard, Manuel De Nicolò, Sylvie Goffinon

ÉDITEUR RESPONSABLE : Ghislain Géron  
Chaussée de Liège, 140-142 - 5100 Jambes.

IMPRESSION : Imprimé sur papier recyclé.  
Toute reproduction, même partielle est encouragée, sous réserve de la mention précise : «Énergie 4 - Service public de Wallonie - Septembre 2013»

ABONNEMENTS : via le site : <http://energie.wallonie.be>  
par courriel : [gwendoline.gerard@spw.wallonie.be](mailto:gwendoline.gerard@spw.wallonie.be)  
par téléphone : 0800/11901  
par courrier postal : SPW - DGO4  
Département de l'Énergie et du Bâtiment durable  
à l'attention de Gwendoline GÉRARD  
Chaussée de Liège 140-142 - 5100 Jambes